

Descriptif de module

Domaine HES-SO Economie et services
Filière Economie d'entreprise

1 Intitulé du module **Management des RH** 2018-2019

Code E.EE.342.435.F.18	Type de formation * <input checked="" type="checkbox"/> Bachelor <input type="checkbox"/> Master <input type="checkbox"/> MAS <input type="checkbox"/> EMBA <input type="checkbox"/> DAS <input type="checkbox"/> CAS <input type="checkbox"/> Autres		
Niveau <input type="checkbox"/> module de base <input type="checkbox"/> module d'approfondissement <input checked="" type="checkbox"/> module avancé <input type="checkbox"/> module spécialisé	Caractéristique <input checked="" type="checkbox"/> En cas d'échec définitif à un module défini comme obligatoire pour acquérir le profil de formation correspondant, l'étudiant-e est exclu-e de la filière, voire du domaine si le règlement de filière le précise conformément à l'article 32 du Règlement sur la formation de base (bachelor et master) en HES-SO	Type de module <input checked="" type="checkbox"/> module principal <input type="checkbox"/> module lié au module principal <input type="checkbox"/> module facultatif ou complémentaire	Organisation temporelle <input type="checkbox"/> semestre de printemps <input checked="" type="checkbox"/> semestre d'automne <input type="checkbox"/> module sur 2 semestres automne et printemps <input type="checkbox"/> Autres

2 Organisation

Crédits ECTS * 6	Langues(s) <input type="checkbox"/> allemand <input type="checkbox"/> allemand / D <input type="checkbox"/> bilingue <input checked="" type="checkbox"/> français <input type="checkbox"/> français - allemand - anglais <input type="checkbox"/> français - anglais / FE-FD <input type="checkbox"/> italien <input type="checkbox"/> Autres	<input type="checkbox"/> allemand - anglais <input type="checkbox"/> anglais <input type="checkbox"/> espagnol <input type="checkbox"/> français - allemand <input type="checkbox"/> français - anglais <input type="checkbox"/> français / F <input type="checkbox"/> mandarin
----------------------------	------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

3 Prérequis

- avoir validé le(s) module(s)
- avoir suivi le(s) module(s) Management II
- Pas de prérequis
- Autre

Autres prérequis

4 Compétences visées / Objectifs généraux d'apprentissage *

4351 Gestion des RH

Au terme de l'unité d'enseignement (Gestion des RH), l'étudiant-e doit être à même de :

- Connaître le champ, les objectifs, les concepts, les tâches, les courants et l'évolution du management des ressources humaines dans l'entreprise, ainsi que l'importance de la GRH pour la gestion de l'entreprise
- Connaître les différents rôles et modes organisationnels de la fonction ressources humaines dans l'entreprise
- Connaître les processus, les instruments, outils et indicateurs du management des ressources humaines, savoir les appliquer et maîtriser leurs interactions
- Connaître les principales composantes du pilotage stratégique et politique du management des ressources humaines
- Mettre en oeuvre une politique et des processus du management de ressources humaines
- Collaborer de façon constructive avec les responsables de la fonction ressources humaines
- Connaître et critiquer les enjeux et contraintes actuelles de la fonction RH

4352 Droit du travail

Au terme de l'unité d'enseignement, l'étudiant-e doit être à même de :

- Connaître les principes applicables en droit du travail
- Développer une capacité à saisir et résoudre des cas pratiques, dans une perspective judiciaire et multidisciplinaire

Domaine HES-SO Economie et services
 Filière Economie d'entreprise

5 Contenu et formes d'enseignement *
4351 Gestion des RH

Ce cours présente les objectifs majeurs ainsi que les dimensions principales de la Gestion des Ressources Humaines (GRH) et aborde les problématiques traditionnelles et contemporaines liées à cette discipline.

Les processus clés de la GRH (ainsi que leurs instruments et leurs outils) seront étudiés, tels que notamment :

- la définition d'une politique RH,
- la gestion prévisionnelle des effectifs,
- le processus de recrutement,
- la rémunération,
- la gestion des performances,
- le développement des compétences et la formation,
- la fin des rapports de travail.

Le cours propose également un éclairage sur des développements récents liés aux caractéristiques démographiques de la main d'œuvre, aux questions de santé et sécurité au travail et à l'internationalisation des activités des entreprises et de la main d'œuvre; et de leurs implications pour la GRH.

Ces éléments seront analysés et discutés d'un point de vue théorique et également appliqués à l'aide d'exercices et d'études de cas.

4352 Droit du travail

- Sources de droit public et privé
- Contrat, CCT et contrat type
- Obligations des parties
- Résiliation
- Protection de l'employé
- Les assurances sociales
- Le certificat de travail

Cours, lois et cas pratiques

6 Modalités d'évaluation et de validation *

Date et forme des contrôle(-s) continu(-s) organisé(-s) durant le semestre (CC) sont communiquées dans les deux premières semaines en début de semestre par le professeur.

L'examen de fin de module (E) se compose ainsi :

4351 Gestion des RH (U1) : évaluation écrite de 120 minutes

4352 Droit du travail (U2) : évaluation écrite de 60 minutes

Règle de validation du module :

U1 = (CCU1+EU1) / 2, arrondi au 1/10

U2 = (CCU2+EU2) / 2, arrondi au 1/10

Pondération : P1 = 2/3, P2 = 1/3.

Note du module (N) = (U1*P1+U2*P2) / ΣP arrondi au 1/10

Validation du module :

Note plus grande ou égale à 4 : module acquis

Note comprise entre 3.5 et 3.9 : remédiation possible du module

Note inférieure à 3.5 : répétition du module

La note de remédiation remplace la note de l'unité (U).

La durée et la forme de l'examen de remédiation sont les mêmes que l'E. Le contenu de l'examen de remédiation se compose de l'intégralité de la matière vu dans les U.

Le module ne peut être répété qu'une seule fois.

7 Modalités de remédiation *

- remédiation possible : évaluation 4 ou 3
- remédiation possible : évaluation E ou F
- remédiation possible
- pas de remédiation
- Autres modalités (préciser ci-dessous)

Autres modalités de remédiation

7a Modalités de remédiation (en cas de répétition) *

- remédiation possible : évaluation 4 ou 3
- remédiation possible : évaluation E ou F
- remédiation possible
- pas de remédiation
- Autres modalités (préciser ci-dessous)

8 Remarques

En principe, la fréquentation des unités de cours ainsi que la participation à toute autre activité prévue dans le plan d'études sont obligatoires. En cas d'absence, l'étudiant est tenu d'informer par écrit le professeur qui décide si l'absence annoncée est justifiée ou non, ainsi que de l'éventuelle sanction.

Domaine HES-SO Economie et services

Filière Economie d'entreprise

9 Bibliographie

4351 Gestion des RH

Emery, Y., & Gonin, F. (2009). Gérer les ressources humaines: des théories aux outils, un concept intégré par processus, compatible avec les normes de qualité (Vol. 15). PPUR presses polytechniques.

Alis, D., des Horts, C. H. B., Chevalier, F., Fabi, B., & Peretti, J. M. (2011). GRH: une approche internationale. de Boeck.

<http://www.hrtoday.ch>

4352 Droit du travail

- Code des obligation
- Loi fédérale sur le travail dans l'industrie, l'artisanat et le commerce
- Loi cantonale sur le travail
- Loi sur l'égalité entre femmes et hommes
- Loi fédérale sur la partie générale du droit des assurances sociales
- Loi fédérale sur l'assurance-maladie
- Loi fédérale sur l'assurance-accident
- Loi fédérale sur l'assurance-vieillesse et survivants
- Loi fédérale sur l'assurance-invalidité
- Loi fédérale sur les allocations pour perte de gain en cas de service et de maternité
- Loi fédérale sur la prévoyance professionnelle vieillesse, survivants et invalidité

10 Enseignant-e-s

Melly Basili Carole
Salamin Xavier

Responsable de module *

Roten Hans-Peter

Descriptif validé le *
10.09.2018

Descriptif validé par *
Roten Hans-Peter